

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DE L'ARDECHE**

PORTANT SUR L'ANNEE 2011

Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation¹

Préambule la commission de surendettement de l'ARDECHE est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts :

Avec 723 dossiers de surendettement déposés dans le département, la commission a enregistré en 2011 une hausse significative de 9,88% des dépôts par rapport à l'exercice précédent (658 dossiers déposés en 2010).

Parmi ces dépôts, la part des redépôts est de 37%, soit une baisse de 12,43% par rapport à 2010 qui avait affiché 42,25% de redépôts.

Recevabilité et orientation :

Parmi les 680 dossiers ayant fait l'objet d'un examen de recevabilité (+10,57% par rapport à 2010), la commission a rendu 643 décisions de recevabilité (+11,44%) contre 41 décisions d'irrecevabilité (+7,89%).

La commission a rendu 668 décisions d'orientation (+11,33%), dont 445 vers une procédure amiable et 223 vers une procédure de rétablissement personnel. La part des dossiers orientés vers cette dernière procédure est de 28,53% (25,52% et 24,36% aux plans régional et national).

Solutions amiables, imposées ou recommandées en application des articles L.331-7-1 et L.331-7-2 du Code de la consommation :

Au cours de l'exercice 2011, 188 plans conventionnels ont été conclus contre 242 en 2010, soit une baisse de 22,31%. La part des plans conventionnels au regard de l'ensemble des dossiers traités est de 25,30% tandis qu'aux plans régional et national elle a été respectivement de 26,46% et 30,90%.

Cette baisse a conduit la commission à entériner +16,40% de constats de non-accord (220 contre 189 en 2010).

Par voie de conséquence, les demandes de mises en œuvre de la phase des mesures imposées ou recommandées ont progressé de 17,51%. L'élaboration des mesures imposées ou recommandées a ainsi progressé de 30,43%. Parmi celles-ci, 132 ont consisté en des mesures imposées par la commission (dont 69 suspensions d'exigibilité) alors que 78 ont représenté des mesures recommandées soumises à l'homologation par les juges.

Les tribunaux ont homologué 236 recommandations, soit une progression de 50,32% par rapport à 2010. Seuls 6 dossiers ont été renvoyés à la commission.

¹ « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**Relations de la commission et de son secrétariat
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers.**

Relations avec les tribunaux :

La commission et son secrétariat ont participé à une réunion de concertation avec les juges et les membres des greffes.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. En effet, le président de la CCAPEX préside également la commission de surendettement. Une participation directe du secrétariat de la commission à l'une des futures réunions de la CCAPEX est toutefois envisagée afin de préciser les contours de cette collaboration.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Le secrétariat a assuré une session d'information ayant rassemblé 30 travailleurs sociaux.

Autres actions de concertation, d'information ou de formation effectuées :

Le secrétariat a organisé une réunion d'information avec les assistants parlementaires du département et le médiateur de la république (7 personnes).

Une intervention à destination d'étudiantes et d'enseignantes des filières sociales de l'enseignement supérieur (BTS et CESF) a été réalisée, réunissant 42 personnes.

Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées :

Difficultés rencontrées par des débiteurs surendettés pour leur logement, en raison de l'interdiction qui leur est faite, suite à la décision de recevabilité, de continuer à honorer le protocole d'apurement des arriérés de loyer mis en place avant le dépôt du dossier avec leur bailleur et conditionnant le maintien dans le logement. La saisine systématique du juge pour autoriser le débiteur à poursuivre le paiement prévu par le protocole paraît disproportionnée et peut prendre du temps. Cela peut aboutir à des procédures d'expulsion.

Les effets protecteurs de la recevabilité cessent au terme d'un délai de douze mois à compter de la décision de recevabilité. Un nombre significatif de dossiers ont une durée de traitement supérieure à un an en raison de la survenance de recours, de demandes de vérification de créance ou de contestation. Or, il n'existe aucune possibilité de prorogation des effets de la recevabilité.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure :

Poursuite des prélèvements par certains créanciers notamment des établissements de crédit après notification de la décision de recevabilité.

Maintien de procédures d'exécution à l'encontre des débiteurs après notification de la décision de recevabilité.

Difficultés rencontrées pour l'arrêté du passif par la commission : les sommes déclarées par les créanciers auprès de la commission en vue de l'arrêté du passif ne sont pas arrêtées par les créanciers au jour où ils les déclarent mais ultérieurement, lors de la notification de la date de l'arrêté du passif par la commission. Les sommes recueillies par les commissions et prises en compte pour l'établissement des mesures sont par conséquent souvent inférieures aux sommes comptabilisées chez les créanciers. Par ailleurs, certains établissements facturent au débiteur des frais de transfert au contentieux dès réception de la décision de recevabilité.

Demandes persistantes de mensualités de contact par certains établissements financiers (pratique proscrite par la circulaire ministérielle du 29 août 2011).

Dénonciation de plans conventionnels par certains créanciers au motif d'une aggravation de l'endettement si apparition de nouvelles charges impayées.

Le Président,
M. Dominique LACROIX
Préfet de l'Ardèche



Le Vice-Président,
M. Marcel MASMEJAN
Directeur Départemental des
Finances Publiques



Le Secrétaire,
M. Jean Luc GOY
Directeur Départemental de
la Banque de France



**ANNEXE 1 du rapport d'activité
DONNEES STATISTIQUES SUR LE NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES**

	année N	année N-1 ²	Variation N/N-1 en %
Dossiers déposés (en nombre)	723	658	9.88%
Dont proportion de redépôts (en%)	37.00	42.25	-12.43%
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nombre)	680	615	10.57%
- Dossiers recevables (1)	643	577	11.44%
- Dossiers irrecevables (A)	41	38	7.89%
Décisions d'orientation des Commissions (en nombre)	668	600	11.33%
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (LJ)	223	NS	NS
- vers une procédure amiable	445	409	8.80%
Mesures de rétablissement personnel (en nombre) (B) <i>Nb : pour 2010, sont additionnées les PRP « ancienne loi » et les PRP avec ou sans LJ instaurées par la loi Lagarde</i>	212	166	27,71%
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	211	NS	NS
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	1	NS	NS
Phase amiable (en nombre)	408	431	-5.34%
- Plans conventionnels conclus (C)	188	242	-22.31%
- Constats de non accord entérinés	220	189	16.40%
Demandes de mise en œuvre de la phase des mesures imposées et recommandées (MIR) (en nombre)	208	177	17.51%
Mesures imposées et recommandées élaborées par les Commissions (en nombre) (D) <i>Nb : pour 2010 sont additionnées les mesures recommandées « ancienne loi » et les mesures imposées et recommandées instaurées par la loi Lagarde.</i>	210	161	30.43%
- Mesures imposées élaborées	132	NS	NS
- Mesures recommandées élaborées	78	NS	NS
<i>Dont mesures imposées ou recommandées consistant en une suspension d'exigibilité</i>	69	NS	NS
Dossiers clôturés toutes phases (en nombre) (E)	86	65	32.31%
Autres sorties (dont dossiers jugés irrecevables) (F)	6	5	20.00%
Dossiers traités par les Commissions (en nombre) (A+B+C+D+E+F)	743	677	9.75%
Renvoi des dossiers par les juges aux Commissions (en nombre) Recommandations homologuées par les juges (en nombre)	6	3	100.00%

² Les rubriques renseignées « NS » concernent des types de décision n'existant que depuis l'entrée en application de la loi du 1^{er} août 2010 sur le crédit à la consommation, dite « loi Lagarde ».

Structure de décision de la commission

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en% des dossiers traités)	10.77	12.99	14.40
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	28.53	25.52	24.36
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	25.30	26.46	30.90
Part des mesures imposées ou recommandées (en% des dossiers traités)	28.26	28.95	23.89
Divers dont clôtures après orientation ou dossiers déclarés irrecevables par le juge (en% des dossiers traités)	7.13	6.08	6.46
Données complémentaires sur les décisions de recevabilité et d'orientation			
Proportion de dossiers examinés pour recevabilité et déclarés irrecevables(en%)	6.03	6.28	6.85
Proportion de dossiers examinés pour orientation et orientés en rétablissement personnel (en%)	38.78	34.73	34.79

ANNEXE 2 du rapport d'activité

TYOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Année 2011 – données de la **commission**

	Encours des dettes (en millions d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en%)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyen de dettes (en unité)
Dettes financières	18.88	597	3391	85.10	31625.89	92.85	5.68
Dettes immobilières	4.29	48	86	19.34	89409.51	7.47	1.79
Dettes à la consommation	14.05	555	2825	63.34	25322.49	86.31	5.09
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	0.54	376	480	2.41	1422.92	58.48	1.28
Dettes de charges courantes	1.77	470	1739	7.96	3757.36	73.09	3.70
Autres dettes	1.54	359	788	6.94	4289.64	55.83	2.19
Endettement global	22.19	643	5918	100	34504.82	100	9.20

Année 2011 – données de la **région**

	Encours des dettes (en millions d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en%)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyen de dettes (en unité)
Dettes financières	502.26	16405	89224	81.39	30615.99	93.76	5.44
Dettes immobilières	125.12	1208	2159	20.28	103577.92	6.90	1.79
Dettes à la consommation	362.49	15569	73975	58.74	23282.80	88.99	4.75
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	14.64	10107	13090	2.37	1448.82	57.77	1.30
Dettes de charges courantes	57.25	13303	49033	9.28	4303.2	76.03	3.69
Autres dettes	57.57	9264	20607	9.33	6214.7	52.95	2.22
Endettement global	617.07	17496	158864	100	35269.42	100	9.08